

SOMMAIRE

Fonction publique : le gouvernement congèle les salaires pour 2011 et 2012

IBM Montpellier : la CGT obtient 60 % des voix et 72,22 % des sièges

Pénibilité : les infirmières préfèrent partir plus tôt que gagner plus

Emploi des cadres : l'Apec voit une reprise

2060 : portrait de la France du travail par l'Insee

Dépendance : les 45-75 ans contre une assurance privée obligatoire

ÉDITO : CETTE PRIME DONT PERSONNE NE VEUT



Nicolas Sarkozy n'est décidément jamais autant lui-même que dans ce rôle de pourfendeur, seul contre tous, chevalier blanc défendant le peuple qui souffre et « la France qui se lève tôt » contre toutes les forces qui empêchent la réforme, le mouvement. Jamais aussi brillant que dans l'imposture cynique et les roulements d'épaules. Avec la question des salaires, il nous l'a joué ces derniers jours sa partition favorite, celle du bateleur sur ses tréteaux de campagne. En rechaussant les bottes du candidat « du pouvoir d'achat » à un an de la présidentielle, Nicolas Sarkozy a soulevé les réactions incroyables voire hostiles du patronat et le rejet des organisations syndicales en annonçant les contours d'une prime obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés. En déplacement au Havre pour parler de la politique maritime de la France, Nicolas Sarkozy en a profité pour délivrer une leçon de volontarisme politique dont il a le secret. Avec la création de cette prime, «j'ai vu

se dresser devant moi les murs du conservatisme et de l'immobilisme, à gauche parce qu'on aurait aimé le faire et qu'on ne l'a jamais fait, à droite parce que c'est trop, au centre parce que ce n'est pas encore assez». [...] «Moi, ce que je veux c'est que ça avance. » Quel cynisme, quelle imposture. Non seulement l'exécutif impose le fond et la forme de ce qu'il estime devoir être négocié entre les « partenaires sociaux », mais en plus, le gouvernement fait exactement l'inverse de ce qu'il prône. En effet, alors même que les contours de cette prime n'étaient pas encore bien arrêtés, le gouvernement annonçait aux fonctionnaires la congélation pour deux ans de leurs salaires. L'Etat employeur donne un bel exemple ! Quoi qu'en dise l'omniprésident, les salariés ne sont pas partisans du statu quo en matière de salaires. Ils veulent en finir avec l'individualisation, avec la destruction des rémunérations et l'introduction croissante d'éléments variables. Ils veulent un autre partage de la richesse. Au passage on notera qu'après avoir quelques temps agité le débat avec son partage des profits en trois tiers, Nicolas Sarkozy tente aujourd'hui de faire porter la responsabilité de la faillite de sa politique sur d'autres épaules. Pas sûr que cela lui soit bien profitable. En revanche, son discours populiste, simplificateur et pseudo-volontariste sur fond d'échec et d'impasses économiques et sociales font le lit de l'extrême droite.

Fonction publique : le gouvernement congèle les salaires pour 2011 et 2012

La CGT Fonction publique, avec les autres organisations syndicales, se sont rendues le 19 avril aux « rendez-vous salarial » de la Fonction publique. Comme l'avait déjà annoncé toute la presse, le ministre Baroin a redit que le point d'indice pour 2011 et 2012 serait gelé. Il a tenté de convaincre, sans succès, les organisations que cette « congélation » salariale pouvait trouver d'autres réponses au travers des « mesurette » catégorielles ou autres. La CGT a réaffirmé devant les ministres Baroin et Tron, que l'augmentation du point d'indice était encore plus incontournable face à l'inflation galopante (+ 0,8 % pour le seul mois de mars). Elle a également revendiqué le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 qui représente près de 10 %.



Pour la CGT, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), pas plus que les autres artifices annoncés, ne répondent à la perte du pouvoir d'achat des plus de 5 millions d'agents des trois versants de la Fonction publique. FSU, SOLIDAIRES, CGC, CGT, CFDT, UNSA, CFTC ont, par une déclaration unitaire, fait part de leur profond mécontentement devant l'absence de mesures répondant aux fortes attentes des personnels. Elles ont demandé avec insistance l'ouverture de réelles négociations sur l'augmentation du point d'indice, le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et une amplitude réelle des carrières. Pour la CGT, «la mobilisation des personnels s'impose, dans l'unité la plus large, pour obtenir de réelles augmentations salariales par la revalorisation du point d'indice, pour redonner de l'amplitude aux carrières et reconstruire la grille indiciaire.» Les organisations syndicales de la Fonction publique se revoient dès la semaine prochaine pour décider ensemble des actions urgentes à mener avec les agents

IBM Montpellier : la CGT obtient 60 % des voix et 72,22 des sièges



Le 18 avril 2011, avaient lieu les élections professionnelles pour le renouvellement du comité d'établissement (C.E.) et des délégués du personnel d'IBM Montpellier. Ces élections ont été marquées par une forte participation au vote (77,76 % des 980 inscrits) et 76,84 % des suffrages valablement exprimés (résultats relatifs à l'élection des titulaires C.E.). Alors que sept organisations syndicales présentaient des candidats, la CGT obtient en moyenne 60 % des voix.

Pour l'élection des titulaires du comité d'établissement, élection de référence permettant de mesurer la représentativité syndicale, la CGT obtient même 60,69 % des suffrages valablement exprimés (1,33 % de mieux par rapport aux élections professionnelles de 2009). La CGT a de nouveau 6 sièges sur 8 tant pour les titulaires que pour les suppléants au comité d'établissement, et 7 élus sur 10 tant pour les délégués du personnel titulaires que pour les suppléants, soit, au total, 72,22 % des mandats électifs. Alors que les missions du site IBM de Montpellier évoluent, que le nombre d'ingénieurs et cadres est en constante progression (73,57 % en 2011), que le personnel est constamment rajeuni par de nouveaux arrivants sur de nouveaux métiers, la CGT a encore progressé dans l'établissement d'IBM Montpellier.

Pénibilité : les infirmières préfèrent partir plus tôt que gagner plus

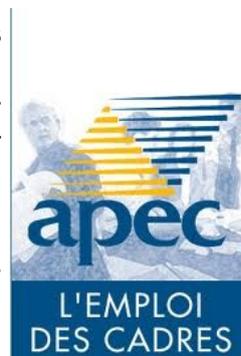
Depuis le 21 octobre 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, les infirmières et infirmiers hospitaliers publics avaient à choisir individuellement entre deux options : conserver le droit à une retraite à 55 ans actuellement (57 ans en 2018 après la réforme des retraites), ou grimper de la catégorie B à la catégorie A, avec un gain d'environ 300 euros en fin de carrière. Mais dans leur majorité, ces professionnels ont choisi de partir plus tôt. Les résultats officiels n'ont pas encore été publiés par le ministère du Travail et de la Santé, mais la tendance est déjà connue: le passage en catégorie A n'a pas séduit autant le personnel infirmier (féminin à 87%) que prévu.



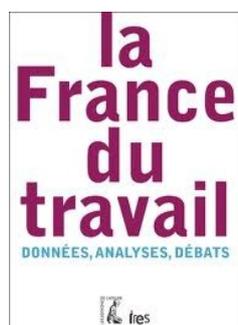
Selon la Fédération hospitalière de France (FHF), «une petite moitié a choisi de passer en A et une grosse moitié de rester en B» Cette préférence pour une retraite anticipée d'une infirmière sur deux ne va pas arranger, dans les années à venir, la situation de l'emploi dans une profession déjà sous tension, qui ne parvient pas à recruter suffisamment. «Compte tenu du nombre de diplômes délivrés tous les ans et des départs en retraite, on va déjà vers un déficit de 100.000 infirmières et infirmiers d'ici 4-5 ans», toutes catégories confondues (fonctionnaires, salariés du privé, secteur libéral), estime Philippe Crépel de la CGT-Santé et Action sociale.

Emploi des cadres : l'Apec voit une reprise

Selon l'Association Pour l'Emploi des Cadres (Apec), une majorité (53%) des entreprises interrogées prévoit de recruter au moins un cadre au deuxième trimestre 2011, ce qui confirme selon l'APEC, une reprise de l'emploi pour cette catégorie professionnelle cette année. Le nombre d'entreprises désirant recruter un cadre au deuxième trimestre est de dix points supérieur à celui du même trimestre de 2010 et par ailleurs, 56% des entreprises ont recruté au moins un cadre au premier trimestre 2011, en hausse de six points sur un an. Tous les secteurs d'activité ont été dynamiques et plus particulièrement l'industrie, l'ingénierie-R&D, le conseil et services aux entreprises, l'informatique. Seuls la construction et le médicosocial affichent des résultats en demi-teinte.



2060 : portrait de la France du travail par l'Insee



Selon des projections de l'Insee publiées vendredi 22 avril, la France comptera en 2060 une population active plus nombreuse et plus âgée qu'aujourd'hui, avec 31,2 millions d'actifs soit 2,85 millions de plus qu'en 2010, en raison notamment de la fécondité élevée relevée dans la population ces dernières années.

Le taux d'activité des 15-69 ans passera de 66,6% en 2010 à 69,7% en 2060, selon ce scénario.

Dépendance : les 45-75 ans contre une assurance privée obligatoire



Le gouvernement a lancé cette année le grand chantier de la réforme de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. L'une des pistes sur la table consiste à encourager l'assurance privée. Mais une majorité de Français âgés de 45 à 75 ans est hostile à l'idée d'une assurance dépendance obligatoire sur le mode des assurances auto ou habitation, selon un sondage CSA publié jeudi par la Fédération nationale des sociétés d'assurance (FFSA). Cette même fédération indique

5,5 millions de personnes étaient couvertes en 2010 par un contrat incluant le risque dépendance, soit 538 millions d'euros de cotisations, pour 166 millions d'euros de prestation versées aux bénéficiaires. Les bénéficiaires ont acquitté en moyenne 29 euros par mois pour s'assurer: 27 euros s'ils ne sont assurés que pour la dépendance lourde, 34 euros pour les dépendances lourde et partielle. En moyenne, les sociétés ont versé une rente de 540 euros par mois.

**PRENEZ CONNAISSANCE DES TRAVAUX
ET DÉCISIONS DU CONGRÈS DE L'UGICT-CGT**
www.congres.ugict.cgt.fr